

[Le Web](#)[Les vidéos](#)

LA CEDH ET LES « ENFANTS GATES »

La CEDH, c'est la Cour européenne des Droits de l'Homme, garante des libertés fondamentales pour plus de huit cents millions de ressortissants des pays signataires de la Convention de sauvegarde des Libertés fondamentales et des Droits de l'Homme.

« Enfants gâtés » : qualification dont on affuble souvent les pilotes de ligne (ce qu'a encore fait le quotidien le Monde dans un très récent éditorial au sujet des grèves qui secouent Air France).

AVANT-PROPOS

FRANCOIS HOLLANDE CHAMPION D'EUROPE DE LA DEMOCRATIE



Le 7 octobre 2015, devant tout le Parlement européen, François Hollande s'est adressé à Marine Le Pen, dénonçant la volonté de la présidente du FN « *de sortir de l'Europe, de sortir de l'euro, de sortir de Schengen et même, si vous le pouvez, de sortir de la démocratie parce que parfois, en vous entendant, je me pose cette question* ». C'est une bonne question. Et dans l'aérien ? Quand on voit ce qu'il en est dans les enquêtes sur certains accidents et incidents graves...

FRANCOIS HOLLANDE CHAMPION DU MONDE DE LA DEMOCRATIE



Le 19 septembre 2016 Hollande a reçu en personne de la fondation new-yorkaise interconfessionnelle The Appeal of Conscience le prix d'« *homme d'Etat de l'année* » pour son « *leadership dans la sauvegarde de la démocratie et de la liberté* ». Hollande a déclaré : « *Au-delà de ma personne, en remettant ce prix, vous honorez la France. La France inspirante, celle qui défend partout la liberté, la démocratie, les droits de l'homme* ». Bravo ! Il semble toutefois qu'un énorme problème de démocratie et de liberté perdue dans les enquêtes sur certains crashes aériens.

LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

La Cour européenne des Droits de l'Homme, qui déroule souvent le tapis rouge aux délinquants, dont les droits sont épluchés avec minutie par cet organisme européen, n'hésite pas à condamner un Etat à la moindre babiole dont seraient victimes ces délinquants. C'en est parfois ridicule.

Dans la suite du présent PDF figurent des informations et des documents sur des faits survenus en 2000 concernant la Cour européenne des Droits de l'Homme qui a établi des faux pour faire jeter en prison un parfait honnête homme dont le seul tort est de dire la vérité sur des accidents aériens et d'aider les familles de victime. Le résultat de ces méthodes est clair : des morts inutiles par centaines. Et ce n'est pas fini !

En 1996 j'avais saisi la CEDH d'une requête. Plusieurs articles de la Convention étaient invoqués, dont un seul suffisait pour obtenir gain de cause. La CEDH disposait de tout le dossier. Elle disposait de mon livre et de tous les documents qui y sont mentionnés, de tous les documents relatifs aux procédures judiciaires, de tous les documents sur la coûteuse grève pour me soutenir, avec préavis au ministre, etc. Elle savait que j'étais victime de forfaitures judiciaires à répétition, avec, en 1998 et 1999, six mois d'emprisonnement (détention provisoire) sans aucun motif valable et sans aucun acte d'instruction, suivis d'un enfermement en unité spéciale psychiatrique UMD pour me briser et me faire taire.

Sur cet enfermement « soviétique » et sur cette volonté de me détruire en usant de méthodes abjectes on trouve des documents édifiants dans un fichier PDF disponible en ligne (11 pages - 387 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/jean-paul-valat-et-les-fausses-licences-de-pilote-norbert-jacquet-4-mai-2017.pdf>

La CEDH disposait de tous ces dossiers. Que fit-elle ? En février 2000 elle a constitué des faux au sens du code pénal pour me faire jeter en prison, parce que je dis la vérité et que j'aide les familles de victimes. Cela s'appelle en droit enlèvement et séquestration. C'est un crime et c'est le crime le plus grave après la mort donnée volontairement. Ce crime est d'autant plus grave en l'espèce qu'il a été commis en bande organisée et avec conditions. Il a en outre été commis par des représentants d'organismes publics. Pour commencer à bien comprendre, il suffit de lire deux articles de presse (page 4 du présent PDF) et l'issue lamentable pour la CEDH et le parquet (pages 5 et 6 du présent PDF).

LES FAUX COMMIS PAR LA CEDH

La CEDH a remis trois cassettes d'enregistrement de trois conversations téléphoniques, prétendant qu'il s'agissait de l'intégralité des conversations entre Caroline Ravaud, référendaire à la CEDH, et moi. En réalité, il y en a eu quatre. Mais la troisième conversation manquait dans ce qui a été remis par la CEDH. Cette conversation manquante rendait impossible l'interprétation des propos de la quatrième (ce sont ceux qui ont été frauduleusement utilisés). Il y a pire. Pour permettre l'interprétation des propos de cette quatrième conversation, 35 secondes ont été purement et simplement occultées. Remplacées par un blanc. Un silence. Et c'était à un moment crucial de ce que j'exposais. Il suffit d'écouter ce que je dis avant et ce que je dis après. J'ai dit à un moment : « *Imaginez que je mette des bombes, qu'il y ait un bain de sang comme on le voit parfois... Que feriez-vous à la CEDH ?... Alors ?!... Alors ?!... C'est ce que dois faire ?... C'est ce que vous voulez ?... Vous voulez une bombe ?... Je dois donc le faire ?* » Et j'ai immédiatement précisé (c'est ce qui a été occulté) : « *Rassurez-vous, il n'en sera rien. Je n'aurai pas recours à de tels actes, mais votre incapacité à me répondre est sidérante. Vous rendez-vous compte ? N'importe qui à votre place aurait répondu que ce n'est pas une solution, que c'est monstrueux, que cela se retournerait contre moi, que les choses vont s'arranger... Que sais-je encore... Mais votre seule réaction a été une attitude coupable, un bel aveu. Et une attitude dangereuse aussi, parce que c'est presque une incitation à commettre de tels actes. En avez-vous conscience !? En avez-vous conscience !!!? Voilà. Au moins les choses sont claires maintenant et il n'y a plus aucun doute sur la profonde malhonnêteté de la CEDH. Plus aucun doute. »*

En raison de l'attitude plutôt silencieuse de mon interlocutrice je me doutais bien, depuis la première conversation, que tout était enregistré.

. / ...

La suite, après le blanc, dure moins de deux minutes où j'indique que je dois aller en Alsace et que j'en profiterai donc pour déposer une nouvelle requête à la CEDH (des guichets sont prévus pour cela). Ces magouilles ont été constatées avec une extrême surprise et **actées dans la procédure par la juge d'instruction Martine Al-Kanje**, qui a chronométré avec le greffier la durée du « blanc » et a ensuite convoqué Caroline Ravaud, pour lui demander des explications. Ravaud a été contrainte d'avouer qu'il manquait une cassette. Elle aurait été écrasée selon ses dires. Plus grave : elle n'a pu fournir aucune explication sur les 35 secondes de blanc dans la quatrième conversation. **Tout cela est dans le dossier judiciaire** (actuellement hors de ma portée en raison de ma situation).

MES ACCUSATEURS ONT PRIS UNE « FESSEE PUBLIQUE » ET ILS N'ONT PAS INSISTÉ

Par l'intermédiaire du greffe de la prison où j'étais enfermé, j'ai donc fait citer Caroline Ravaud à comparaître comme témoin devant le tribunal pour qu'elle s'explique. Elle ne s'est pas présentée. Ma défense était forcément limitée dans la mesure où j'étais emprisonné depuis cinq mois. Je suis arrivé à l'audience avec les menottes aux poignets, sans aucun dossier, sauf quelques documents que j'avais avec moi au moment de mon emprisonnement. L'avocat commis d'office n'a pas forcé sur la défense. Il n'a pas évoqué les faux. Mais il est certain qu'en appel, ayant toute liberté de préparer ma défense avec les documents qui vont bien, en premier lieu ceux de l'instruction qui montrent avec éclat les faux (actuellement hors de ma portée en raison de ma situation) il y aurait eu un « massacre public » de mes accusateurs devant la cour d'appel à Colmar à un moment où l'instruction sur le crash du Mont Sainte Odile était toujours en cours à Colmar (un procès qui s'est terminé par la mise hors de cause de tous les mis en examen après que les familles de victimes ont été soigneusement détruites à petit feu dans une procédure interminable, qui leur a coûté une fortune, où on a soufflé le chaud et le froid pour les démolir). On comprend pourquoi le parquet a refusé d'audier en appel à Colmar, malgré mes demandes répétées. Avec leurs faux, mes accusateurs auraient été défaits en place publique, massacrés et enterrés vivants.

Des explications complémentaires sur cet épisode sont disponibles sur la page Web ci-après (Repère 4 « *La Cour européenne des droits de l'homme* ») : <http://jacno.com/long.htm#rep4>

En page 4 du présent PDF : deux articles de presse des 28 et 29 juillet 2000 avec commentaires (commentaire additionnel : on voit aussi qu'au moment du crash du Concorde survenu le 25 juillet j'étais enfermé parce qu'on veut faire taire celui qui en sait trop sur les magouilles criminelles de l'aérien). Ce document est disponible sur le Web à l'adresse <http://jacno.com/an14.htm>

On notera également que la juge d'instruction Al-Kanje, qui s'est honorée dans ce dossier en faisant très honnêtement son travail et en instruisant à charge **et à décharge**, a fait procéder à des expertises psychiatriques à la demande du parquet, mais en prenant la précaution de me transférer à la prison d'Epinal pour me faire examiner par des experts qui ne risquaient pas de subir de pressions, notamment les Docteurs Coutanceau et Bornstein, venus de Paris. **Les quatre experts ont constaté que j'étais sain d'esprit**, deux d'entre eux soulignant même mon équilibre psychique face à ce que je subissais !

Pages 5 et 6 du présent PDF : deux lettres, l'une au procureur du TGI de Strasbourg, l'autre au procureur de la cour d'appel de Colmar, avec commentaires. Ces documents sont disponibles sur le Web à l'adresse <http://jacno.com/an15.htm>

./...

LES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE
28 JUILLET 2000

Nous n'avons prévenu aucun journaliste, par gentillesse pour mes adversaires. Seul le localier des DNA (un remplaçant en raison des vacances) qui suivait les affaires du jour était présent.

La personne qui m'a dénoncé n'est pas venue témoigner. C'est pourtant moi qui l'ai fait citer pour qu'elle s'explique sur la déformation de mes propos. J'ai donc déclaré, en ouverture : «c'est comme en quarante, on dénonce, on dénonce, mais après il n'y a plus personne». Le Proc a bondi mais je lui ai indiqué qu'il risquait d'y avoir pire. En effet. L'article est clair.

Strasbourg

LES DNA du 28

Menaces téléphoniques : un ancien pilote de ligne condamné

●●● Le prévenu âgé de 50 ans comparait hier à Strasbourg pour avoir proféré diverses menaces. Aux termes de débats mouvementés, il a été condamné à 6 mois de prison avec sursis.

Une pile de dossiers sous le bras, Norbert Jacquet s'avance à la barre d'un pas déterminé. «Je suis ici pour dénoncer les véritables intentions du parquet dans cette affaire: me faire taire parce que j'en sais trop sur les crashes du Mont Saint-Odile et de Habsheim», déclare d'emblée cet ancien pilote de ligne d'Air France. En guise de réponse, le président Werl lui rappelle sèchement les véritables raisons qui le font comparaître aujourd'hui devant le tribunal: avoir proféré diverses menaces lors de conversations téléphoniques avec une employée de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH); des menaces dont le tribunal révèle la teneur: «Mettre des bombes dans le métro, dans des avions, provoquer un bain de sang...».

«Ce n'était qu'un simple raisonnement par l'absurde», se défend Norbert Jacquet qui préfère évoquer le combat qui l'anime depuis une dizaine d'années; établir que les déficiences techniques des Airbus sont à l'origine des crashes de Habsheim (1988) et du Mont Saint-Odile (1992). En 1994, il publie sur ce thème un livre, «Crash des Airbus: l'assassin habite à l'Elysée»,

où il met en cause de hauts responsables politiques. Après moult actions judiciaires, son combat le mène donc jusqu'à la CEDH où il espère obtenir la reconnaissance de son bon droit. C'est là le dernier recours pour cet homme reconnu sain d'esprit par les experts et passé en quatre ans du statut de pilote de ligne à celui d'interné psychiatrique puis de SDF. Les refus qu'il essuie alors auprès de la juridiction européenne renforce chez lui la conviction qu'«on» veut le faire taire.

Du coup, il profite de l'audience pour faire longuement et violemment état de ses «investigations» personnelles. Trop longuement au goût du président qui lui fait à plusieurs reprises remarquer que son exposé n'a qu'un lien ténu avec les faits reprochés.

«Les délinquants sont assis sur le banc du ministère public», lâche le prévenu pour clore son monologue. Le procureur réagit froidement. Il se contente de démontrer la matérialité et la gravité des menaces pour lesquelles il requiert 6 mois d'emprisonnement dont 3 avec sursis. M^e Lefebvre, pour la défense, soutient à l'inverse que les propos reprochés à son client, bien que violents dans la forme, ne dénotaient aucune intention malveillante.

Au terme d'une audience où le président aura réussi à éviter toute référence au récent crash du Concorde, le tribunal condamne le prévenu à 6 mois de prison avec sursis
Jé. T.

Strasbourg : Norbert Jacquet condamné pour menaces

L'ALSACE du 29

(AFP du 28)

Le tribunal correctionnel de Strasbourg a condamné jeudi l'ancien pilote d'Air France Norbert Jacquet à six mois de prison avec sursis pour avoir proféré des menaces d'attentats à la bombe lors de conversations téléphoniques avec une employée de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. L'ancien pilote s'était fait connaître par ses déclarations fracassantes, ses dépôts de plaintes et ses actions médiatiques après les crashes d'Airbus survenus à Habsheim en 1988 et au Mont Saint-Odile en 1992. Licencié par Air France en 1990, «il est aujourd'hui totalement sans ressources», a indiqué son avocat à Strasbourg, Me Eric Lefebvre. Selon l'accusation, M. Jacquet a menacé de «mettre des bombes dans le métro, dans des avions, (de) provoquer un bain de sang» lors de conversations téléphoniques avec la Cour européenne des droits de l'homme en février dernier.

Pour son avocat, l'ancien pilote a en fait indiqué que des tiers l'avaient contacté en lui exprimant leur intention de commettre de tels méfaits.

«Pour M. Jacquet, la Cour européenne des droits de l'homme, en tergiversant et en jouant la montre peut pousser des gens à commettre l'irréparable», a avancé Me Lefebvre, qui a souligné que son client a été maintenu en détention provisoire durant cinq mois et demi avant d'être condamné à six mois de prison avec sursis. L'ancien pilote a fait appel vendredi matin de sa condamnation, a indiqué l'avocat.

Il faut des dossiers solides et simples à comprendre (trente minutes !) pour se permettre ce luxe sans être contredit ni poursuivi.

Le parquet a refusé d'audier en appel - quel avenir !

(1) Quatre Experts = MERZOUKI, THIERNIER, COUTALEAU et BORNSTEIN.

J'ai fait appel de la décision de première instance. Malgré plusieurs lettres de relance pour être jugé en appel (lettres adressées à Strasbourg et en double à Colmar, siège de la cour d'appel), l'accusation a jeté l'éponge, alors que j'avais fait cinq mois de détention provisoire. Elle a refusé d'audier en appel et a laissé passer le délai de prescription. Je suis définitivement blanchi. C'est lamentable (au moment des deux lettres ci-dessous, le parquet était encore dans les délais pour audier !)

Norbert JACQUET

Le 6 février 2003 -

COPIE

Monsieur le Procureur
Tribunal de Grande Instance
Quai Finkmatt
67000 STRASBOURG

Monsieur le Procureur,

J'ai interjeté appel d'un jugement du TGI de Strasbourg (cf. PJ).

Le parquet, qui déjà ne conteste pas le qualificatif de délinquant, a refusé d'audier cette affaire en appel. Il a ainsi admis que ses poursuites étaient non fondées et avaient pour seul objet de tenter de me faire taire dans une affaire d'Etat, en collaboration avec le président de la Cour européenne des droits de l'homme (il a par ailleurs été établi, au cours de ces derniers mois, que celui-ci est lourdement impliqué dans les manœuvres que je dénonce).

Je tire argument de ces faits au soutien des actions que j'ai entreprises.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'assurance de ma considération distinguée.

W.

PJ : Les DNA et AFP du 28 juillet 2000.

Norbert JACQUET

Le 6 février 2003

COPIE

Monsieur le Procureur
Cour d'Appel
9, avenue Raymond Poincaré
68000 COLMAR

Monsieur le Procureur,

J'ai interjeté appel d'un jugement du TGI de Strasbourg (cf. PJ).

Le parquet, qui déjà ne conteste pas le qualificatif de délinquant, a refusé d'audier cette affaire en appel. Il a ainsi admis que ses poursuites étaient non fondées et avaient pour seul objet de tenter de me faire taire dans une affaire d'Etat, en collaboration avec le président de la Cour européenne des droits de l'homme (il a par ailleurs été établi, au cours de ces derniers mois, que celui-ci est lourdement impliqué dans les manœuvres que je dénonce).

Je tire argument de ces faits au soutien des actions que j'ai entreprises.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'assurance de ma considération distinguée.

W.

PJ : Les DNA et AFP du 28 juillet 2000.

./...

JANVIER 2017

Une délégation de l'association des familles de victimes du crash de l'Airbus d'EgyptAir, vol MS804, a été reçue par le chef de l'Etat le 31 janvier 2017. Le très court communiqué de l'Elysée rapportant l'événement conclut : « *La France reste prête [...] à assurer par tous les moyens la sécurité dans les transports aériens* ».

Accès rapide : Contenu - Navigation - Recherche

elysee.fr

Agenda du président



Recherche

LES ACTUALITÉS | CHRONOLOGIE | RÉSEAUX SOCIAUX | PHOTOS ET VIDÉOS | LES DOSSIERS | LES COULISSES

Communiqués | Déclarations/Discours | Conférences de presse | Conseils des ministres | Interviews

Rencontre avec une délégation des familles du crash du vol Egyptair MS804

A+ A- | ÉCOUTER | IMPRIMER

Partager sur :  

Publié le 31 Janvier 2017

RUBRIQUE : EGALITÉ DES TERRITOIRES, LOGEMENT ET TRANSPORTS, INTERNATIONAL, DÉVELOPPEMENT ET FRANCOPHONIE, NATION, INSTITUTIONS ET RÉFORME DE L'ETAT

Le Président de la République a reçu ce jour une délégation de l'association des familles de victimes du crash du vol Egyptair MS804 survenu le 19 mai 2016, en présence de Madame Juliette MEADEL, secrétaire d'Etat en charge de l'aide aux victimes.

L'enquête qui a été diligentée devra contribuer à faire toute la lumière sur les circonstances de cette catastrophe.

La France reste prête à apporter tout le concours nécessaire aux autorités égyptiennes en application des conventions internationales et à assurer par tous les moyens la sécurité dans les transports aériens.

Partager sur :  

ACTUALITÉS ASSOCIÉES

- 31 JAN Rencontre avec une délégation des familles du crash du vol Egyptair MS804
- 31 JAN Commission secret défense nationale
- 30 JAN Déclaration en Colombie
- 30 JAN Déclaration de presse conjointe
- 30 JAN Déclaration de Lisbonne
- 30 JAN Equipe de France de Handball
- 30 JAN Attentat à Québec
- 28 JAN Entretien téléphonique avec Donald Trump

Si on comprend bien, Hollande a indiqué que rien n'a été entrepris en la matière durant son quinquennat. La France reste prête à assurer... Elle est prête, mais elle attend et ne fait rien. Peut-être attend-elle, pour s'y mettre, la survenance de quelques crashes inutiles qui auraient dû être évités ?

En fait il n'en est rien. La France ne reste pas inactive. Au contraire, elle met le paquet. Elle fait rechercher pour le jeter en prison celui qui dit la vérité et qui aide les familles de victimes dans la plus extrême douleur après avoir perdu un être cher ou plusieurs ! Le beau pays des (tous en chœur SVP) « *valeurs de la République* », de l'« *Etat de droit* » et de la « *démocratie* », que Hollande et pas mal d'autres ont toujours mis bruyamment en avant (une litanie), me fait encore et toujours rechercher pour m'enfermer. Au mépris de la vie humaine. En effet, si on m'avait écouté au lieu de continuer à me détruire et à tenter de me discréditer, des vies humaines auraient été épargnées. Par centaines. Et ce n'est pas fini !

/...

ET MAINTENANT ?

J'ai écrit à plusieurs reprises au président de la République, François Hollande, durant la seconde moitié de son quinquennat. Pour trouver toutes les preuves de ces démarches il suffit de taper dans un moteur de recherche (avec ou sans le prénom de l'ancien président) *Hollande Norbert Jacquet*, ou l'inverse. On peut procéder de même avec Jean-Pierre Mignard. Et aussi Manuel Valls, Christiane Taubira et Alain Vidalies.



Jean-Pierre Jouyet avec...

Dernier état à lire sur une page Web du 27 avril 2018 concernant Jean-Pierre Jouyet et quelques autres :

<http://jacno.com/prov/jean-pierre-jouyet-crashes-aeriens-corruption.htm>

Et sur une page Web du 25 avril 2018 :

<http://jacno.com/prov/la-greve-une-necessite-un-imperatif.htm>

Je suis actuellement recherché pour être enfermé. Je subis ces méthodes depuis trente ans. Une vraie vie d'enfant gâté !

* * *